3E. ANNÉE, No. 10. MANITOBA. SAMEDI, 2 AOUT, 1873.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU "MÉTIS."

Le prix pour un an est de dix chelins stg. ou deux piastres et demie, cours du Canada; on devra payer cette somme de suite en souscrivant son abonnement.

Les bureaux du MÉTIS sont situés à Winnipeg, sur la rue du Bureau de Poste, à côté de la résidence de M. McDermot, dans la bâtisse occupée par le *Manitoban*.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

TARIF D'ANNONCES.

Première insertion, 12 cts. la ligne; et 8 cts. par ligne pour chaque insertion subséquente.

Nulle annonce ne comptera pour moins de six lignes.

Paiement exigé d'avance quand l'annonce est pour moins d'un mois.

ANNONCES A L'ANNÉE.

Pour une colonne.......$100 00

" demi " 60 00

" un qrt. de colonne 40

WINNIPEG, SAMEDI, 2 AOUT, 1873.



TERRES DANS LES LIMITES DE L'ETABLISSEMENT.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que le fait de prendre, en s'y établissant ou de toute autre manière, des terres inoccupées dans les Limites de l'Etablissement, soit sur la Rivière Rouge ou sur la Rivière Assiniboine, sans avoir préalablement obtenu la permission de ce Département, ne sera pas reconnu par le Gouvernement comme donnant un droit exclusif d'établissement (homestead) ou de préemption, et toute personne est par le présent requis de se conduire en conséquence.

Par ordre,

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau des Terres de la Puissance, 21 Mars, 1873.



AVIS PUBLIC

Est par le présent donné à TOUTES PERSONNES réclamant, en vertu de la Section 32 de l'Acte de Manitoba, des TITRES pour les TERRES situées dans la Partie de l'Etablissement qui se trouve sur la Rivière Rouge et la Rivière Assiniboine, qu'elles peuvent actuellement s'adresser à l'Honorable Secrétaire d'Etat pour obtenir des PATENTES pour telles Terres.

Telle APPLICATION doit être accompagnée d'un état assermenté par la personne requérant telle PATENTE, décrivant la situation et la condition du LOT, et énonçant les particularités en vertu desquelles la Patente est réclamée; et doit être envoyée sous enveloppe au soussigné

J. S. DENNIS,
Arpenteur Général.

Bureau de l'Arpentage des Terres de la Puissance, Winnipeg, 19 Mars, 1873.

NOUVELLES D'EUROPE.

—Mgr. Lavigerie Archevêque d'Alger a convoqué un Concile Provincial, le premier que se soit tenu depuis tant de siècles sur cette terre autrefois si catholique et depuis si longtemps infidèle. Le 15 Mai, jour de la fête de Ste. Monique mère de St. Augustin, s'est ouverte la sainte assemblée. Elle se composait de 4 évêques, 2 abbés mitres, 7 délégués des Chapitres, 8 supérieurs d'ordres religieux et 12 théologiens

Le clergé tout entier du diocèse d'Alger, les congrégations ou confréries et plus de six mille personnes assistaient à la cérémonie d'ouverture, qui eut lieu à l'Eglise de Notre-Dame d'Alger.

—Le 4 juin, les délégués, des journaux parisiens appartenant à la presse conservatrice sont allés au nombre d'une vingtaine, parmi lesquelles ceux de l'*Univers* et du *Monde*, offrir leurs sympaties et leurs concours au Maréchal MacMahon. Le Président les a reçus avec son affabilité ordinaire et les a remerciés de l'appui qu'ils voulaient bien lui promettre pour l'œuvre qu'il avait entreprise.

—Le *Monde* reproduit une Consultation qui a été adressée aux plus célèpres juristes d'Europe, où il est démontré qu'au point de vue du Droit naturel, du Droit international positif, du droit Italien lui même, la loi recemment votée par les Chambres d'Italie contre les maisons religieuses de Rome est radicalement nulle et ne peut ni conférer le droit de propriété à ceux qui achèteraient les biens des couvents, ni produire aucun effet juridique. Des jurisconsultes éminents de divers pays ont adhéré à la conclusion. Le *Monde* publie une première liste de cinquante noms des plus considérables.

— Les souscriptions en faveur de l'*Œuvre du vœu national de la France au Sacré Cœur* s'élève aujourd'hui à la somme de 649,371 francs

— Mgr de Mérode, qui dispose d'une fortune, l'emploie à sauver autant qu'il le peut, les Corporations religieuses de Rome. Il s'est rendue acquéreur de tous les bâtiments et terrains situés entre le chemin qui mène au Belvédère du Vatican et la porte Angelica, pour y construire des couvents où seront recueillis les Religieux et les Religieuses lorsque la revolution les chassera de leurs demeures actuelles.

Espérons que l'ombre du Vatican protégera ces nouveaux asiles de la vertu persécutée

—Mgr. l'évêque de Nevers, (qui est à la veille d'être préconisé Archevêque d'Aix) a eu l'heureuse inspiration d'élever un monument au Souverain Pontife Pie VII à l'endroit même où le captif dévoré de fièvre et de soif descendit pour se reposer un moment à l'ombre d'un cerisier, alors paré de tous ces fruits, et qu'on a jusqu'à ces fruits et qu'on a jusqu'à ces derniers temps conservé avec un soin religieux. Les souscriptions recueillies par M. Victor Servois maire de Tronsages ont permis d'élever une élégante colonne en pierre dont le socle porte l'inscription suivante: "*Hic dei XIX junii MDCCCXII Pius VII P. M. deregrinus et ægrotans modico lacte reficiebatur. De torrente in via bibet propterea exaltabit caput.*"

— Le *Citizen* d'Ottawa annonce que Mgr. Sweeney évêque de St-Jean, N. B., a été averti que le gouvernement était prêt à avancer les fonds nécessaires pour porter en Angleterre la cause des catholiques persécutés du Nouveau Brunswick

NOUVELLES DE ROME.

Avant de permettre la publication en volume de la *Consultation* de M. Ravelet sur la nouvelle loi des corporations religieuses, l'autorité Italienne en a modifié certains passages, au nom, sans doute, du principe de la parfaite liberté de la presse.

C'est avec la même bonne foi que l'*Observatore Romano* a été frappé des foudres du procureur du Roi et qu'il a subi la saisie pour avoir publié cette ouvrage portant l'approbation des plus éminents jurisconsultes de l'Europe.

La *Voce della Verita* a été l'objet des mêmes rigueurs. Ni à St. Petersbourg, ni à Constantinople, ni à Pèkin on use de pareils procédés. Et on dit que ces bons Italiens vivent dans un pays libre et sous un gouvernement libéral et constitutionnel.

De son côté le Saint Père qui est toujours le plus intrépide défenseur de la liberté véritable et des principes du Droit chrétien, a manifesté publiquement sa satisfaction de la *Consultation* de M. Ravelet et ordonné d'en faire imprimer à ses frais un grand nombre d'exemplaires qui seront répandus dans le public, particulièrement en France et en Italie.

L'ouvrage, au reste, fait le tour de la presse européenne. Plusieurs journaux allemands se sont empressés de le traduire et publier dans leurs colonnes. Ainsi, malgré la violence de son séquestre, le gouvernement Italien n'empêchera pas la vérité d'être connue. Il ne bouche en tout ceci les oreilles qu'à lui-même. Grâce au courage des journaux romains, au concours bienveillant de l'*Univers*, de l'*Union*, du *Bien Public de Gand*, de l'*Unità cattolica* de Turin, qui ont reproduit le travail du Rédacteur du *Monde*, les vérités que le Gouvernement d'Italie ne voulait pas entendre ont été publiées partout et il n'est maintenant personne de ceux qui ont intérêt à les connaitre qui ne les ait pu entendre.

— Le peuple en Italie est réduit sous ses nouveaux maitres à l'étet le plus misérable. Lors de son passage à Rome, l'Imperatrice de Russie n'a reçu que *six mille* lettres de malheureux lui exposant leur déplorable situation et sollicitant quelques secours!

Cette misère n'existe pas uniquement à Rome, mais elle se fait sentir malheureusement partout Il ne se passe pas de semaine, dit le *Monde*, sans que de nombreux pétitionnaires appartenant à tous les points de la peninsule, après s'être adressés inutilement au gouvernement ou à la bienfaisance officielle, ne viennent, en désespoir de cause, exposer leur détresse au pauvre et vieux *Prisonnier* du Vatican, dont la main auguste et charitable est toujours ouverte pour bénir et pour donner. Pie IX est toujours la dernière ressource, la providence du malheureux et de l'abandonné.

Au reste le plus grand désordre moral règne dans tout le pays et Dieu n'épargne pas ses plus graves avertissements. Les débordements des fleuves ont suivi ceux des mœurs, les grêles désastreuses, les gelées inusitées, des bourrasques terribles ont détruit les meilleurs fruits des campagnes et font présager une année de disette et de misères de toutes sortes. Dans les campagnes de Rome l'épizootie sévit sur les bœufs, les moutons et les porcs.

Les incrédules veulent trouver dans une saison exceptionnelle l'explication de toutes ces calamités et de tous ces bouleversements de la nature; mais les catholiques, plus sensés et plus éclairés, s'y voient un châtiment de la main de Dieu.

NOUVELLES DIVERSES.

—Une vengeance bien singulière vient de se passer à Haensbroeck (Hollande): Mme X...... avait un chat qui fut tué par l'employé Z...... Mme X...... tout affolée de douleur et respirant que vengeance, se procure plusieurs sourcières, prend une centaine de souris vivantes, les enferme dans une cassette et les expédie à l'adresse de la femme de l'employé Z...... Celle ci assez curieuse, n'a rien de plus pressé que d'ouvrir la cassette.—Mais, ô malheur! les souris sautent de leur cage et se repandent dans toute la maison. Enfin, Mme Z......trouve au fond de la cassette un billet dans lequel Mme X...... lui écrit tout simplement: "Votre mari ayant tué mon chat, j'ai l'honneur de vous envoyer mes souris."

— Un pauvre fou, du nom de Daniel Brown, demeurant dans le cinquième rang de St. Athanase, s'est en partie coupé le cou avec un razoir mercredi dernier. Heureusement qu'on s'est aperçu du fait assez vite pour qu'il y ait encore quelque espérance de sauver cet infortuné. Il parait toutefois qu'il ne voulut pas d'abord entendre parler du médecin, disant que son heure était arrivée, qu'il y avait vingt ans déjà qu'il avait tué sa mère et que c'était maintenant à son tour de quitter cette vallée de larmes.

On lui représenta qu'il n'avait pas droit d'atter à ses jours et que l'enfer était la juste punition d'un tel forfait.

"Oui, répondit-il, cela est vrai pour ceux qui ont encore leur âme, mais pour la mienne elle est montée au ciel; il y a déjà longtemps que je suis parti de Beauport." Il serait peut-être à propos de le reconduire dans ce fortuné séjour, où il retrouverait peut-être quelque chose et serait moins exposé à faire du razoir un usage aussi peu raisonnable.—*Franco-Canadien.*

— Un meurtre des plus horribles a été commis jeudi matin, à Hamilton, par T. Fields, ouvrier anglais, dans les usines de la compagnie du Grand Occidental. De bonne heure, il se querella avec sa femme, parcequ'elle ne voulait pas lui donner d'argent pour continuer ses débauches. Vers 6 heures et demie, il alla dans sa cour chercher une hache, rentra dans la maison et en frappa à la tête sa femme qui tomba baignée dans son sang. La malheureuse laissée pour morte par son bourreau, revint à elle et se rendit chez le docteur. Pendant ce laps de temps Fields entra dans la chambre des enfants et coupa avec son couteau la gorge à un petit garçon de 14 mois et à une petite fille de 4 ans, nés d'un premier mariage. Tous deux sont mort sur le champ.

Après cet acte barbare le meurtrier alla se livrer à la police en disant qu'il avait tué sa femme et ses deux enfants. La femme est à l'hôpital en proie au délire, et on doute qu'elle en revienne. L'indignation du peuple est à son comble et Fields a été écroué en attendant son procès.

— Les commissaires envoyés à l'exposition de Vienne, sont partis de Québec pour l'Europe. La commission se compose de MM. H. B. Witton, M.P., président; Henry Bulmer, Montreal; A Fortier, Québec; A. Davis, Belleville; H. Hardof, Toronto; R. Barber, Streetsville; E. Garney, Hamilton; J. S. Williams, Toronto; et A. Rowan, St Jean, N.-B.

On dit que les commissaires examineront surtout le fer, la laine et le cuir, articles que l'on regarde comme très importants en Canada.



LE METIS.
SAMEDI, 2 AOUT, 1873.

Affaire Gordon.

Samedi dernier, le Juge Bétournay siégeant en Chambre, a fait lire par le Greffier le jugement de son Honorable collègue, M. le Juge McKeaghney, dans l'affaire du cautionnement des accusés Fletcher, Bentley, Merriam, Hoy et Keegan. Seul, Merriam a été admis à caution; les quatre autres ont été renvoyés en prison.

L'Hon. M. James McKay et M. Andrew McDermot sont les cautions de M. Merriam pour $2,000 chacun. Le cautionnement a été donné lundi vers 4 heures du soir; une demi-heure après M. Merriam était arrêté sur *Capias* par M. McKenzie, l'avocat des accusés, pour honoraires non payés. M. McKenzie, qui a déjà reçu $500, en veut encore $550 autres.

M. Merriam a immédiatement fourni caution, et a pu enfin partir le lendemain pour Minneapolis avec les Hon. MM. Brackett et Wilson.

Madame Fletcher est arrivée la semaine dernière et a obtenu de partager la captivité de son mari. Le dévouement héroïque de cette dame, d'une santé extrêmement délicate, est au-dessus de tout éloge.

SOLUTION HEUREUSE DE LA QUESTION DES ECOLES AU NOUVEAU-BRUNSWICK.

Nous empruntons à la *Minerve* son article sur la question des écoles du N.-B.:

Il se produit au N. Brunswick un fait qui pourrait bien aboutir à la solution virtuelle de la question des écoles.

Un prêtre catholique, M. Dunphy, a établi dans la paroisse de Carleton une école publique au désir de la loi actuelle, à cette différence près qu'en dehors des heures de classe les élèves reçoivent des leçons sur les matières religieuses. Cette école a pu être organisée sans opposition de la part des autorités, et elle reçoit comme toute autre l'octroi gouvernemental.

La presse locale se montre favorable à cette espèce de détour que prennent les catholiques pour faire instruire leurs enfants comme il convient dans les écoles de l'état.

Le *Daily Telegraph* s'exprime ainsi: "Nous voulons bien que les catholiques possèdent leurs écoles particulières placées sous la surveillance et jusqu'à un certain point sous le contrôle de leurs évêques et de leurs prêtres et soutenues par les taxes générales; que dans ces écoles on n'emploie pas de livres qui soient désapprouvés par les autorités ecclésiastiques catholiques; que l'instruction religieuse y soit donnée avant ou après les heures fixées par les syndics, tout en sauvegardant les droits des protestants qui pourraient fréquenter ces écoles; que les membres des congrégations religieuses puissent enseigner dans ces écoles, y porter leurs habits d'ordre, etc.

Le *Presbyterian* montre le même esprit de conciliation.

Le *Daily News*, rédigé par l'un des membres du cabinet local du Nouveau Brunswick, apprécie la situation en ces termes:

"Bref, la question des écoles pa-
"rait réglée pratiquement à Carleton.
"Elle pourrait l'être de la même
"manière paisiblement dans toutes
"les autres parties de la province."

Le *Freeman*, qui est la propriété de M. Anglin, prétend que cette école n'a aucun droit au soutien de l'état, mais reconnait que si tout le monde s'entend pour souffrir qu'elle le reçoive, cette grave question est bien près d'être résolue.

Ainsi donc nous pouvons dire enfin que la province du Nouveau Brunswick commence à tenir compte de l'opinion du Parlement, exprimée si énergiquement à deux sessions différentes.

— 905 émigrés arrivés à Montréal du 15 mai au 4 juillet, ont été placés avantageusement, et gagnent de $1.50 à $2.50. De ce nombre 489 sont français et 76 belges.

L'affaire Gordon.

Après le *Globe*, voici comment la *Minerve* parle de l'enlèvement du notoire Gordon:

Manitoba, notre jeune province, a, en ce moment, une affaire à sensation dont on s'occupe beaucoup aux Etats Unis, et un peu moins dans les autres provinces du Canada. Selon certains journaux, elle menace de prendre des proportions considérables, qui finiraient par nécessiter l'intervention du gouvernement américain. Pour notre part, nous ne croyons pas que l'enlèvement de Gordon amène une complication internationale. Cela serait vraiment trop malheureux parceque Gordon ne vaut guère la peine qu'on se chicane à son sujet, et en second lieu, parceque la question est bien simple, et partant bien facile à régler, comme nous allons le démontrer.

Cet individu, cause de tout ce tapage, s'appelle Gordon et s'est affublé du titre de Lord, sans doute pour jeter de la poudre aux yeux de ses compatriotes des Etats Unis qui, malgré leurs idées d'égalité démocratiques, raffolent de distinctions de tous genres.

Ce Gordon est un chevalier d'industrie qui opérait aux Etats-Unis. Après avoir filouté çà et là, il s'est laissé pincer par la police, et perdit les moyens de faire de l'argent et sa liberté. Quelques jours plus tard, il recouvrait le plus précieux des biens, grâce à un ami qui se rendait caution pour lui. Gordon, sans prendre congé de sa caution, se sert de sa liberté pour s'éloigner des tribunaux américain et passe à Manitoba.

Furieux de s'être fait jouer par un homme qu'il voulait obliger, l'individu trompé, résolut, suivant le principe que la caution a le droit de saisir et d'arrêter la personne cautionnée, en vertu de son seul cautionnement, sans mandat d'arrestation, et de le traduire devant le tribunal compétent, de l'enlever et de le remettre entre les mains des autorités américains.

Dans ce but il passa la frontière et vint enlever (*kidnap*) Gordon à Winnipeg. La justice de Manitoba instruite de ce qui se passait, envoya la police sur la piste des voleurs, et cette dernière les atteignit avant leur arrivée à Pembina sur la frontière américaine. Les auteurs de cette enlèvement ont été mis en prison et l'on cherche en ce moment à les faire libérer. Le consul des Etats Unis à Manitoba, M Taylor, a pris fait et cause pour ses nationaux et prétendu que le principe que nous avons exposé plus haut, à savoir: que la caution peut arrêter partout, même en pays étranger, la personne cautionnée, justifiait pleinement la conduite des *kidnappers*. Les représentants de la Couronne à Manitoba se sont élevés contre une doctrine aussi monstrueuse, qui, si elle prévalait, rendrait la liberté individuelle illusoire aux Etats Unis et en Canada, attendu que sous prétexte qu'un homme a été admis à caution, il serait permis de l'enlever.

Il n'y avait qu'un moyen de faire revenir Gordon aux Etats Unis, c'était de demander son extradition. On pouvait aussi, aux termes de la loi de 1869, le poursuivre à Manitoba comme si le délit qui l'avait fait d'abord arrêter aux Etats Unis, avait été commis en Canada.......

Mgr. l'Archevêque.

Nous avons des nouvelles de Mgr. l'Archevêque. Le R. P. Simonet attendait Sa Grâce à Pembina pour l'accompagner jusqu'à Moorhead. Mgr. l'Archevêque était bien et s'est montré enchanté de la politesse du Capitaine du *Dakota*, ainsi que des bonnes attentions de tous les employés. Sa Grâce était à la Grande Fourche lundi dernier.

Naissance.

— Jeudi, 31 juillet ult., madame l'Hon. Joseph Dubuc est heureusement accouchée d'un gros garçon, qui a été tenu hier sur les fonds baptismaux par S. G. Mgr l'Archevêque Taché représenté par M. le Curé de St. Boniface et Madame l'Hon. Jos. Royal.

Une mission au Fort Francis.

Le Rév. M. Giroux, curé de Ste. Anne de la Pointe de Chênes, est de retour d'une mission qu'il est allé faire au Fort Francis. Ce Poste, comme nos lecteurs le savent, est un des plus importants de la Route Dawson; aussi y a-t-il groupé autour, une population assez considérable qui est complètement privée de tout secours religieux. M. Giroux dont le zèle est déjà connu, n'hésita pas un seul instant à entreprendre ce long voyage, afin de procurer à cette population les secours nécessaires. On nous informe que M. le curé a été heureux de rencontrer l'accueil le plus favorable de la part des officiers du Gouvernement, préposés à la direction de la route. Il est surtout redevable de beaucoup de faveurs à M. Graham, Surintendant du Poste de la Pointe de Chênes, et à M. Pierre Brunelle, occupant la même position au Fort Francis. La Route, paraît-il, s'améliore tous les jours au point que le voyage est devenu presque agréable, surtout par la bonne attention déployée par les officiers. Tant que M. Dawson aura des officiers comme MM. Brunelle, Graham, Andy et autres les voyageurs n'auront qu'à l'en féliciter.

Un bon exemple.

L'autre jour deux sauvages Montagnais, venant de la Rivière McKenzie, se sont présentés à l'Archevêché avec deux peaux de caribou. "Nous venons, dirent-ils, avec ces peaux payer une dette que notre oncle a contractée ici, il y a deux ans, avec le Grand Chef de la Prière. Il nous a dit que le Grand Chef de la Prière qui reste ici, lui avait prêté £2 00 et il nous a donné ces paux pour le payer"

Ces deux sauvages sont deux bons chrétiens appartenant à la mission de l'Ile à la Crosse.

Anniversaire.

Mardi dernier, les nombreux amis de M. A. A. C. LaRivière se sont rendus chez lui et lui ont présenté un très joli service à thé en argent en témoignage d'amitié et à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance. La cérémonie a été suivie d'une très agréable soirée d'une hospitalité toute cordiale et toute canadienne.

NOUVELLES LOCALES.

— M. C. W. Radiger part demain pour Montréal.

— Nos braves militaire préfèrent le camp à la caserne.

— Les commissaires d'école des différentes Paroisses demandent le payement des taxe.

— M. le Commissaire des Sauvages est allé faire une visite aux Sauvages du Lac Manitoba.

— M. Lindsay Russell, Agent des Terres, doit, dit-on, retourner à Ottawa.

— Les prisonniers dans l'affaire Gordon, n'iront pas au Fort de Pierre, ils resteront au Fort Garry.

— M. Lemay, M.P.P., fait construire une magnifique magasin à Winnipeg.

— Les Docteurs Schultz et Bown sont partis tous deux, par la Route Dawson, pour Ontario.

— M. Dawson a laissé St. Boniface pour retourner à l'autre extrémité de la Route.

— La récolte des foins est commencée. Il y a beaucoup l'eau dans la prairie.

— Lundi dernier, a été chantée à St. Boniface, une grand'messe pour le succès du voyage de Mgr. l'Archevêque.

— Tous les lots mis en vente sur le terrain de la Mission, à St. Boniface, ont été achetés. Il n'en reste plus un seul de disponible pour le moment.

— Les vendeurs de lait de la ville sont en opposition. L'un d'eux donne son lait pour rien et l'autre menace de payer ses pratiques pour recevoir le siens. Le grand débit fait le profit!

— M. Roger Marion, de St. Boniface, est gazetté dans la *Gazette Officielle* du Canada, comme premier officier préposé à la réception des Marchandises en entrepôt, à Fort Garry. Nous félicitons M. Marion sur sa nomination bien méritée.

NOUVELLES CANADIENNES.

— Les délégués de six Nations en Canada, ont eu une entrevue avec l'Hon. A. Campbell, ministre de l'intérieur, relativement à certaines difficultés qui ont surgi entre eux et le gouvernement.

— Les rédacteurs du *Pionnier* viennent de s'adjoindre comme collaborateur, M. Auguste Béchard, le correspondant qui écrivait dans cette feuille sous le pseudonyme de "Cosmosphe."

— Les capitalistes anglais ont définitivement refusé des fonds pour la construction du chemin de fer du Nord. Il paraît que les contracteurs ne sont pas, pour cela, découragés et vont essayer de se procurer de l'argent ailleurs.

— Lundi matin une pauvre mère de cette ville, du nom de Sharp, eût la douleur en se réveillant, de trouver sa petite fille, âgée seulement de trois mois, étouffée dans ses bras. Leçon aux mères de famille.—*Pionnier de Sherbrooke.*

— Entr'autres choses for agréables, très instructives et des plus intéressantes que contient la 6e livraison du tome 10 de la *Revue Canadienne*, nous remarquons une biographie de Sir George Cartier par Benjamin Sulte, et les canadiens de l'ouest (Ls. Riel,) par Joseph Tassé.

— La fondation à New-York du *Daily Graphic*, journal quotidien illustré qui, comme on sait, passe peut-être pour l'entreprise la plus hardie qui existe dans les annales du journalisme, et dont l'initiative est due à notre compatriote, M. G. E. Desbarats, est, paraît-il, en pleine voie de prospérité.

— Son Excellence le Gouverneur-Général, Lady Dufferin et leur suite, sont arrivés à Gaspé, où on leur a fait une brillante réception. Les illustres voyageurs ont été charmés de l'aspect du pays. Lord Dufferin doit séjourner environ huit jours à Gaspé, pour se rendre ensuite à l'Ile du Prince Edouard, en passant par Percé. Un des serviteurs de Son Excellence s'est noyé, du côté nord du fleuve, durant une excursion de pêche.

— L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de colonisation du Nord de Montréal a eu lieu en cette ville.

Les messieurs suivant ont été élus directeurs:

Sir Hugh Allan, président.
L. J. B. Beaubien, vice-président.
J. B. Beaudry, Henry Mulholland, J. J. C. Abbott, P. S. Murphy, M. Ryan et James McLarren, directeurs.

M. E. Lef. de Bellefeuille a été réélu secrétaire, et M. P. S. Murphy, directeur gérant.

Les soumissions reçues sont sous considération et l'on espère commencer les travaux prochainement.

Le nouveau Bureau de Poste a Montréal.

On lit dans la *Minerve*:

Samedi, vers 1 heure, la cérémonie officielle de la pose de la pierre angulaire du nouveau Bureau de Poste a été accomplie par l'Hon. M. Langevin, ministre des Travaux Publics. Une foule nombreuse s'était réunie, pour y assiter, au coin des rues St. Jacques et St. François-Xavier. On avait élevé sur le mur de l'édifice en construction une estrade sur laquelle prit place l'Hon. M. Langevin, suivi de Son Honneur le maire Bernard, l'Hon. M. Ouimet, l'Hon. M. Chapleau, Ls. Beaubien, M.P., les ex-maires Starnes, Beaudry et Coursol, P. Benoit, M.P., G. Gendron, M. P., M. P. Ryan, M.P., F. X. A. Trudel, M.P.P., MM. Allard et Dufort, contracteurs, les représentants de la presse, etc.

Dans la cavité de la pierre on a déposé une boîte en zinc contenant les journaux du jour, quelques pièces de monnaie et l'inscription suivante:

"Cette pierre angulaire du bureau
"de poste de Montréal a été posée le
"12 juillet 1873

par

"L'Honorable Hector Louis Langevin, Compagnon du très honorable Ordre du Bain

et

"Ministre des Travaux Publics
"Sous le règne de Sa Très Gracieuse Majesté la Reine Victoria.
"Le Très Honorable Comte Dufferin étant Gouverneur-Général.
"Le Très-Honorable Sir John A. Macdonald, Premier-Ministre.
"L'Hon. Alexander Campbell, à la date de l'inauguration de cet édifice, Maître-Général des Postes.
"L'Honorable René Edouard Caron étant Lieutenant-Gouverneur.
"L'Honorable Gédéon Ouimet, premier-ministre de la province de Québec.
"Son Hon. Aldis Bernard, ecr., maire de la cité de Montréal.
"Thomas S. Scott, ecr., architecte en chef des Travaux Publics du Canada.
"Henri M. Perrault, ecr., architecte.

et

"MM. Louis Allard et Denis Dufort, contracteurs."

M. Allard présenta ensuite à l'Hon. M. Langevin une truelle qui est un objet d'art remarquable.

La truelle est en argent massif avec manche en ivoire très délicat. La lame est de la forme d'une truelle ordinaire au bas de laquelle est une couronne de feuille d'érable en or et un castor en or soulevé et du plus beau fini. Dans le cercle formé par la couronne est l'inscription suivante:

"A l'Honorable H. L. Langevin, C. B. Ministre des Travaux Publics, par Louis Allard et Denis Dufort, entrepreneurs, en souvenir de la pose de la première pierre du Bureau de Poste de Montréal, 12 Juillet, 1873."

Au haut de cette guirlande se trouve l'Ecusson de M. Langevin aussi en or massif avec sa devise *Cherche qui n'a*, et au dessus de cela au petit bout est gravé sur le fond d'argent la façade du Bureau de Poste vu de la rue St. Jacques tel qu'il apparaîtra après être terminé.

Cette truelle a été faite par notre habile compatriote M. F. X. Beauchamp de la rue St. François-Xavier qui par ce seul chef-d'œuvre se trouverait porter au plus haut rang bijoutier s'il n'était déjà reconnu comme tel avant cela.

M. Langevin prit la truelle et jeta sur la pierre un peu de mortier, puis frappa trois fois sur la pierre, selon l'usage.

L'Hon. M. Langevin fit ensuite un discours qui fut vivement applaudi. Et la cérémonie se termina par un dîner à l'Hôtel Donagana.

La famille royale.

Le 24 mai 1873 la Reine d'Angleterre a accompli sa cinquante quatrième année.

Victoria Alexandrina, fille du prince Edouard, duc de Kent, quatrième fils du roi Georges III, est née le 24 mai 1819. Elle occupe le trône depuis 36 ans, ayant succédé à son oncle le roi Guillaume IV, le 20 juin 1837.

De son marriage, contracté le 10 février 1840 avec feu le prince Albert de Saxe-Cobourg-Gotha, sont nés neuf enfants, dont quatre fils et cinq filles.

L'aîné des fils, Albert-Edouard, prince de Galles, est appelé à lui succéder comme roi d'Angleterre; il est âgé de 32 ans et a déjà cinq enfants. La fille aînée de la reine Victoria a épousé, le 25 janvier 1858, le prince héritier de l'Empire allemand, prince royal de Prusse; la seconde fille a épousé le prince Louis de Hesse Darmstadt; la troisième le prince Chrétien Sleswig-Holstein, et la quatrième le marquis de Lorne.

Le catholicisme dans les Trois Royaumes d'Angleterre.

L'Angleterre possède un archevêque et douze évêques, douze chapitres comprenant onze membres chacun; treize diocèses, 1061 églises et chapelles publiques, et 1627 prêtres; six collèges de première classe, dix d'un ordre inférieure, 200 écoles dans la ville de Londres, 800 dans le reste de l'Angleterre et dix couvents destinés à des ordres contemplatifs. On estime le nombre de catholiques en Angleterre et dans le pays de Galles à un million et demi.

En Irlande, l'Eglise catholique compte quatre archevêques—dont deux Primats—et vingt-quatre évêques. Il y a 28 diocèses, comprenant 1080 paroisses desservies par 3,440 prêtres, et le nombres des eglises et chapelles publiques était de 2,349. L'Irlande catholique compte en outre une université, 25 colleges et environ sept mille écoles.

Suivant le dernier recensement, la population catholique comprenait 4,141,633 âmes.

L'Ecosse compte un demi million de catholiques, dont le nombre va toujours croissant, confiés aux soins de deux cents prêtres, et ayant un nombre d'églises et d'écoles dans une proportion convenable avec le chiffre de sa population.

NOUVELLES DE ROME.

Le correspondant du *New-York Tablet* écrit de Rome :

Outre la protestations des 82 généraux et procureurs-généraux des ordres religieux contre la Loi de suppression, une autre très energique aussi a été signée par plus de 248 presidents et officiers de diverses sociétés de Rome. Tous les membres de ces différentes societés qui se composent de nobles, de commerçants et d'artisans de la ville adhèrent pleinement sans aucune exception à cette protestation.

— La mort de l'ex premier ministre Rattazzi nous rappelle un mot qu'il dit dans sa dernière maladie : "Je donne 5,000 francs, dit il, à quiconque m'apportera le premier la nouvelle de la mort de Pie IX." Le pauvre Rattazzi est mort et le Saint Père vit encore. Il est mort en libéral comme il avait vécu. Le journal même de l'ex premier ministre, *il Paese* affirme que Mme Rattazzi avait envoyé un prêtre au pauvre moribond, mais que des amis n'ont pu permettre qu'il vit le malade, parceque le medecin avait defendu toute visite.

— Le Saint Père a repris son air de sante ordinaire. Qu'il se tienne assis ou debout, il ne ressent plus aucune douleur ; ce n'est que lorsqu'il marche qu'il sent parfois quelque douleur rhumatismale. Tous les matins il dit la sainte messe, puis s'entretient des affaires avec le Cardinal Antonelli et donne des audiences.

— Le 15 Juin l'ambassadeur de France se présenta au Vatican en grand gala. Il venait porter lui-même au Saint Père une lettre outographe du maréchal MacMahon, par laquelle le maréchal mandait à Sa Sainteté son avènement à la Présidence.

— L'Italie vient de faire une perte sensible pans la personne de Mgr. Ghilardi, evêque de Mandovi. C'etait une lumière pour l'Eglise et un grand exemple de zèle et de fermeté.

VARIÉTÉS.

— Un jour, un individu se présente avec sa fille chez une modiste. "Je voudrais, dit il, que ma fille, que voici, fut habillée en Hébé," (Déesse de la jeunesse.) "Pardon, monsieur, reprit la modiste, vous voulez dire en Hébétée."

* * *

— Monsieur L... prétendait l'autre jour que le "Great Eastern" avait 700 pieds de long et était muni de 12 engins. Monsieur F... voulait qu'il n'eut que 500 pieds. Certes, reprit monsieur D..., je crois que 12 engins ne sont pas de trop, si l'on veut gagner terre, après la rognure que vient de faire monsieur F...

— L'ambassadeur de France, M. de Corcelles, a présente au Saint Père une seconde lettre de M. le maréchal MacMahon à l'occasion du 28e anniversaire de l'élection de Sa Sainteté.

— M. F. Gaillardet, correspondant parisien du *Cour. des E.-U.*, admet que sous M. Thiers, la France était menacée de retourner à la Commune. Parlant du rapprochement probable entre le centre gauche et le centre droit, indiqué par le vote autorisant la poursuite Rane, il ajoute :

"Si ce rapprochement s'effectue, comme on doit l'espérer, la République sera sauvée par le maréchal MacMahon mieux qu'elle ne l'eut été par M. Thiers qui eût reconnu infailliblement, mais trop tard peut-être, la nécessité d'invoquer l'aide de l'armée et des conservateurs désaffectionnés contre les envahissements du radicalisme."

IMPORTATION IMMÉDIATE.

On trouvera les meilleurs

TAPIS

et à meilleur marché encore offerts en vente en ce pays à

L'ENTREPOT DE MEUBLE DE MANITOBA

(Près de chez Bentley.)

R. GERRIE & CIE.,

N.B.—MATELAS actuellement prêts. Prix de $5 à $8.00.

AVIS.

UNE assemblée des Directeurs de la SOCIETE AGRICOLE ET INDUSTRIELLE DE MANITOBA sera tenue au Bureau de A. M. Brown, Ecr., à WINNIPEG, MERCREDI le 15 d'AOUT courant, à 3 P.M., pour prendre en consideration l'opportunite de tenir une Exposition Provinciale cette automne et autres affaires.

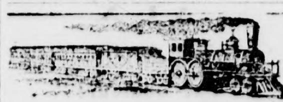
Par ordre, JAMES STEWART, Secretaire.

AVIS.

LES contribuables pour le District Scolaire de St. Charles Ouest sont par le present avertis que le premier versement semi-annuel de la TAXE imposée pour le soutien dss écoles pour l'annee courante, viz ; UNE PIASTRE ET QUATRE-VINGT SEPT SOUS ET DEMI par chaque contribuable, resident ou non-résident est devenue due le 1er JUILLET dernier et à moins qu'elle ne soit payee immédiatement, d'autres procedes seront pris par les soussignes pour en collecter le montant.

G. McPHILLIPS,
JOSEPH JOBIN,
NOEL GUILBOCHE, } Commissaires.

St. Charles, 2 août, 1873.



Chemin de fer Great Western

DU CANADA.

Aller et retour de Manitoba.

LA meilleur route de l'Est est celle du Chemin de fer Great Western, Détroit, Toronto, Hamilton, et le Pont Suspendu.

Quatre train Exprès chaque jour aller et venir.

Le tarif est modéré, l'expédition prompte, et le matériel roulant comprend toutes les dernieres inventions.

Attention spéciale et tarif particulier pour les immigrants.

W. K. MUIR,
Surintendant Gén

Bureau du G. W.
Hamilton, Ont., 1872

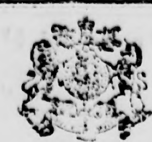
MÉDECIN VÉTÉRINAIRE

ET

MARÉCHAL.

M. W. F. ALLOWAY prend la liberte d'annoncer au public de Manitoba qu'il a commencé à exercer l'art de Marechal et de Medecin Veterinaire. Il reçoit les visites à sa Pharmacie, au-dessus du Bureau de Poste.

Winnipeg, 2a Dec., 187 . 1a.



Puissance du Canada.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA,
Vendredi, le 6e jour de Juin 1873.

PRÉSENT :

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL EN CONSEIL.

CONSIDERANT que par l'acte 33 Vict., chapitre 3, section 29, intitulé : "*Acte pour amender et continuer l'Acte 32 et 33 Victoria, chapitre 3, et pour établir et constituer le gouvernement de la Province de Manitoba,*" il est present que "les dispositions des lois du Canada concernant le revenu de l'intérieur, y-compris celles fixant le montant des droits qui pourront, de temps à autre, être par le gouverneur-général en conseil déclarées applicables à la province s'y appliqueront et y seront en vigueur en consequence ;"

Son Excellence le Gouverneur-Général en Conseil, sur la recommendation de l'hon. Ministre du Revenu de l'Interieur, et en vertu de l'autorite susdite, a bien voulu ordonner et il est par le present ordonne que toutes les lois du Canada concernant le Revenu de l'Interieur, en tant qu'elles ont rapport a l'octroi de licences et a l'imposition d'amendes, penalites et droits aux distillateurs, malteurs et brasseurs et sur les spiritueux, le malt et les liqueurs de malt, et toutes les lois concernant la perception et l'administration du revenu en provenant seront, et elles sont par le present déclarees s'appliquer et être en vigueur dans la Province de Manitoba.

W. A. HIMSWORTH,
Greffier du Conseil Privé.

Enseigne du Pavillon Blanc.

NOUVEAU MAGASIN

a l'ancienne place de M. Boyd, Grande Rue,

WINNIPEG.

VENTE POUR ARGENT COMPTANT.

CHABOT, LAPORTE & CIE.,

Marchands-Tailleurs, et entrepot de Marchandises sèches en général.

L'assortiment est considérable, choisi, nouveau, et acheté sur les premiers marchés, et se compose de :

TWEEDS ANGLAIS, FRANÇAIS ET CANADIENS, DRAPS FINS, etc.

Aussi un assortiment choisi de Hardes Faites et autres articles pour Messieurs.

SOIES NOIRES, ETOFFES A ROBE, INDIENNES, COTONS, etc., en grande variété.

BONNETS, BAS, GANTS, et un assortiment général de JOAILLERIE et articles de FANTAISIE.

Le Département de Tailleurs est très-complet. On fait de l'ouvrage de première classe avec goût, à bon marché, et suivant les patrons les plus fashionable.

"MODIQUES PROFITS. PROMPTE RENTRÉE DES FONDS."

CHABOT, LAPORTE & CIE.,
Enseigne du Pavillon Blanc,
Grande Rue, Winnipeg.

Une grande réduction sur les prix sera faite aux traiteurs.

J. W. BASTOW, CHIRURGIEN DENTISTE, en haut, coin de la Grande Rue et de la Rue Notre Dame. Heures de bureau, de 9 a.m. jusqu'à midi, et de 2 heures jusqu'à 5 heures p.m.

Wm. Chambers.

WINNIPEG.

ARMURIER ET FABRICANT DE FUSILS, CARABINES, PISTOLETS, &c.

Négociant en Carabines se chargeant par la culasse, en Revolvers, cartouches, &c., et autres articles de SPORT.

Poudre de chasse, plomb, capsules, cannes de pêche à vendre au plus bas prix.

Reparations faites sous le plus court delai et du mieux possible.

Winnipeg, 1 Juin, 1872. 1a



Dominion of Canada.

GOVERNMENT HOUSE, OTTAWA,
Friday, 6th day of June, 1873.

PRESENT :

HIS EXCELLENCY THE GOVERNOR GENERAL IN COUNCIL.

WHEREAS by the Act 33 Victoria, chapter 3, section 29, intituled : "An Act to amend and continue the Act "32 and 33 Victoria, chapter 3, and to "establish and provide for the Government "of the Province of Manitoba" it is provided that "such provisions of the laws of Canada respecting the Inland Revenue, including those fixing the amount of duties, as may be from time to time declared by the Governor General in Council applicable to the said Province shall apply thereto, and be in force therein accordingly."

His Excellency the Governor General in Council on the recommendation of the Honorable the Minister of Inland Revenue, and under the authority aforesaid has been pleased to order, and it is hereby Ordered, that all the Inland Revenue Laws of Canada in so far as they relate to the issuing of Licenses and the imposition of fines, penalties and duties on distillers, malsters and brewers and on spirits, malt and malt Liquor, and all laws respecting the collection and management of Revenue derived therefrom be, and the same hereby declared to apply to and be in force in the Province of Manitoba.

W. A. HIMSWORTH,
Clerk, Privy Council.

DEUX JUMENTS EGAREES.

$25 de Recompense.

M. Alexandre Riendeau, de Little Fall, Minnesota, a perdu deux JUMENTS en Mai, 1872, et offre $25 de récompense à la personne qui les ramènera chez M. Onis Monchamp, à Winnipeg. Ou $10 de recompense à quiconque lui indiquera, par lettre ou autrement, où elles se trouvent, de manière à ce qu'il puisse les recouvrer. Ce sont deux juments qui ont ete achetees au printemps de 1871, de feu Maxime Dauphinais, connu sous le nom de Poncette Dauphinais, de la Prairie du Cheval Blanc.

Voici leur description :

1. Une jument de 7 ou 8 ans, d'un rouge brun, avec raie blanche dans le front du côte droit, tache blanche sur la babine supérieure inclinant sur la narine droite, queue noire et longue, crinière noire pendant du côte gauche, les quatre pieds blancs, les deux pieds droits portant moins de blanc que ceux de gauche, ayant pour marque "P P" renverses sur l'epaule gauche, le nez rond.

2. Une jument rouge, de 3 ou 4 ans, ans, queue noire et longue, crinière noire pendant du côte droit, tache blanche au milieu du front descendant un peu, tache blanche sur la babine supérieure du côte droit, tache blanche allongée sous le ventre du côte droit, le pied gauche de devant noir, les trois autres pieds blancs, les deux pieds de derriere blancs jusqu'au milieu de la jambe, le nez rond.

Ces deux juments ont dû avoir des poulins ce printemps.

Toute personne qui en donnera des nouvelles certaines, à M. Monchamp, à Winnipeg, ou à M. Alexandre Riendeau, de Little Fall, Comte de Morrison, Minnesota, sera liberalement recompensé.

BATISSE McKENNEY, WINNIPEG.

L. R. BENTLEY,

COMMERCANT EN GROS ET EN DETAIL

DE

GROSSE ET PETITE FERRONNERIE

POÊLES,

FERBLANTERIE,

INSTRUMENTS D'AGRICULTURE,

ET

MEUBLES DE MENAGE.

A la

BATISSE McKENNEY,

WINNIPEG, MANITOBA

CHEVAL EGARE.

Un ÉTALON, paraissant avoir 2 ans, brun, avec un pied de derrière blanc, et une raie blanche dans le front, a été amené à l'enclos de St. Norbert Nord. Le propriétaire est averti de venir reclamer son animal, prouver propriété et payer les frais.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Gardien d'Enclos.

STRAYED HORSE.

A STALLION, appearing to be 2 years old, brown, with a hind-foot white, and a white spot on the forehead, has been brought to the pound of St. Norbert North. The owner is notified to claim his animal, prove property and pay expenses.

JOSEPH ST. GERMAIN,
Pound-keeper.

ARRIVE PAR LE SELKIRK.

MARCHANDISES de PRINTEMPS et D'ETE

DE TOUTES SORTES.

Assortiment complet dans chaque Département

AU

MAGASIN DE WM. DREVER

MARCHANDISES SECHES,

EPICERIES,

HARDES FAITES,

CHAPEAU,

CHAUSSURES DE TOUS GENRES,

VAISSELLES,

VERRERIE,

A grand marché pour argent comptant

RUE DREVER—EN FACE DU BUREAU DU *LIBERAL.*



Arpentages des Terres

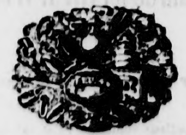
DE LA

PUISSANCE.

ATTENDU qu'il résulte de graves inconvenients de ce que des ordres sont présentés de la part de Députés-Arpenteurs employés dans l'arpentage des Terres de la Puissance, pour certaines sommes d'argent en paiement de gages et autres comptes, nonobstant un avis public préalable annonçant que ces ordres ne seraient pas reconnus, toutes personnes sont par le présent requises de prendre avis que NUL TEL ORDRE ne sera desormais accepté ou payé à ce Bureau.

J. S. DENNIS,
Arpenteur-Général.

Bureau des Arpentages,
—Terres de la Puissance,
Winnipeg, 1 Mai, 1872. }



JAMES STEWART,

PHARMACIEN,

RUE GARRY,

vis-à-vis l'Eglise Methodiste,

WINNIPEG.

DROGUES,

MEDECINES ET PARFUMERIES,

JOUETS ET ARTICLES DE GOUT,

ARTICLES DE TOILETTE EN GRANDE VARIETE.

Un soin special pour la préparation des prescriptions.